

L'Église et les Patriotes

Gilles Chaussé, S.J.

Volume 5, Number 2, November 1999

Rebelles et Patriotes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11386ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chaussé, G. (1999). L'Église et les Patriotes. *Histoire Québec*, 5(2), 29–34.

L'Église et les Patriotes

PAR GILLES CHAUSSÉ, S.J., historien

Au congrès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, tenu à Saint-Eustache en juin 1997, le P. Gilles Chaussé a consacré son exposé aux relations entre l'Église et les Patriotes en 1837. On peut retrouver l'essentiel de cet exposé dans la biographie que le P. Chaussé a consacré, en 1980 à Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal, aux Éditions Fides.

Nous avons jugé utile de tirer de cet ouvrage, avec la bienveillante autorisation de l'auteur, les pages se rapportant au sujet traité à cette occasion. On pourra se reporter au livre du P. Chaussé pour prendre connaissance des abondantes notes infra-paginales, ainsi que des renvois, des références et des notes bibliographiques.



Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal

À l'arrivée de Gosford, en août 1835, le schisme était consommé entre l'Église et l'Assemblée populaire. En attendant l'ultime confrontation entre les deux pouvoirs, Lartigue insistait pour que le clergé se tint à l'écart des luttes politiques. Pour l'instant, il s'employait à contrer l'influence de *Paroles d'un Croyant* que Ludger Duvernay, sous l'inspiration du Suisse protestant Amury Girod, s'appropriait à faire imprimer et à répandre dans le peuple.

L'épreuve de force engagée entre l'Église et les dirigeants politiques approchait de son dénouement et se confondait avec la crise politique générale aiguë que traversait le Bas-Canada. À l'automne de 1837, le moment d'un affrontement décisif entre les Patriotes et l'administration coloniale était devenu inévitable. En dépit des efforts de conciliation déployés par le Gouverneur Gosford, l'agitation ne faisait que

croître davantage, particulièrement dans la région de Montréal. Lors de l'assemblée du 7 mai, tenue à Saint-Ours, et du 15 mai, à Saint-Laurent, les chefs politiques défièrent ouvertement les autorités britanniques.

Mgr Lartigue décide d'intervenir

Sans prôner expressément la révolte armée, ils engagèrent leurs compatriotes à boycotter les produits anglais dont les droits de douane constituaient une importante source de revenus et à s'adonner à la contrebande, considérant les contrevenants «comme méritant bien du pays et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux». Ces exhortations à violer les lois du pays ne pouvaient laisser indifférents l'évêque de Québec et son collègue de Montréal, particulièrement inquiet des «suites

fâcheuses» que ne pouvait qu'engendrer l'«esprit révolutionnaire» inculqué dans le peuple par les leaders populaires. Au risque de décevoir ceux qui le considéraient à juste titre comme «un grand patriote», Lartigue résolut d'intervenir; il profiterait de la présence à Montréal d'une partie importante de son clergé, venue assister au sacre de Mgr Bourget, pour exposer sa pensée sur la question politique.

Le 25 juillet 1837, au cours du banquet qui suivit la cérémonie du sacre de son coadjuteur, Lartigue prononça un discours choc devant plus de cent cinquante prêtres de son diocèse:

«Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle ni plus nombreuse que celle-ci, je dois en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances spéciales où se trouve le pays, savoir: que les pasteurs devraient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles; qu'ils devraient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne devraient point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur, de vivre ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore ceux qui les enseignent et les violent en même temps.»

Ces directives extrêmement sévères risquaient de déplaire à de nombreux fidèles et à plusieurs membres du clergé. Issus du peuple, les prêtres des campagnes avaient toujours montré une grande solidarité avec leurs paroissiens. Lartigue avait sans doute voulu atténuer la portée de son intervention et «enlever toute valeur canonique à son geste, toute obligation grave de se soumettre à sa pensée», en la manifestant non pas dans un mandement, ni dans une lettre circulaire au clergé, ni non plus dans sa cathédrale, mais dans son palais épiscopal, au cours d'un banquet fraternel.

Les réactions ne se firent point attendre. Citant les paroles de Lartigue, *L'Ami*

du *Peuple* commentait triomphalement : «*Nous ne doutons pas que les Canadiens chez qui les sentiments religieux dominent toujours ne profitent de cet avis qui vient d'une source aussi respectable*». Pour *Le Populaire* qui déplorait en secret «*l'espèce de réserve*» apporté par le clergé à intervenir dans le débat et à «*s'interposer entre les bons et les méchants pour que la maladie des derniers ne vienne point gangrener les premiers*», la déclaration de l'évêque de Montréal venait à point : «*nous ne saurions trop bénir la bouche qui s'est ainsi ouverte pour en laisser s'écouler le baume qui doit cicatriser la plus grande plaie dont souffre actuellement le pays*». Les journaux patriotes, quant à eux, dénoncèrent violemment le geste de l'évêque :

Il y a là de quoi révolter l'âme la plus crédule... Si les paroles de l'évêque de Montréal devaient avoir force de loi, si le tribunal de la pénitence était converti en épouvantail politique, nous aurions le gouvernement théocratique dans toute sa plénitude, et une influence désastreuse planerait sur toutes les consciences. La seule différence qu'il y aurait dans cette théocratie improvisée arbitrairement d'avec une théocratie constituée, c'est qu'au lieu de peupler les avenues du gouvernement proprement dit, elle régnerait en souveraine absolue dans le confessionnal, dans la chaire et jusqu'à la sainte table de la communion.

L'article de *La Minerve* fit sensation dans toute la province. «*Les journaux soi-disant patriotes, écrivait Lartigue, ont déjà commencé à me tomber sur le corps; mais ils se laisseront et s'ils vont trop loin, ils y perdront plus qu'ils ne s'y attendent*».

Quoi qu'il en soit, les paroles prononcées par Lartigue comportaient, selon *La Minerve*, «*des doctrines fausses*» qui ne pouvaient que «*compromettre sans retour l'avenir du pays*»... L'option prise par le journal patriote était irrévocable. La guerre ouverte était déclarée entre les chefs patriotes et les dirigeants ecclésiastiques. Pour *L'Ami du Peuple*, il s'agissait d'une lutte à finir entre les deux pouvoirs.

La lettre circulaire envoyée le 10 août 1837 par l'évêque de Montréal à tous les curés du diocèse ordonnant un *Te Deum* pour marquer l'avènement de la reine Vic-

toria n'était pas pour apaiser les esprits. Ni non plus les sermons politiques de certains curés trop zélés (...) qui prenaient plaisir à dénigrer les Patriotes et à représenter leurs chefs comme des ambitieux ayant leur «*damnation écrite sur le front*».

D'ailleurs, l'esprit de révolte ne cessait de se propager dangereusement dans la province, en particulier dans la région de Montréal où l'on allait «*bien vite aux extrémités*». Le 22 octobre 1837, plus de douze cents Patriotes défilaient devant l'église Saint-Jacques pour protester contre les directives de l'évêque de Montréal.

Au lendemain de l'assemblée des Six-Comtés à Saint-Charles, l'évêque de Montréal adressait aux fidèles de son diocèse un mandement pour les «*prémunir contre les menées et les discours trompeurs des agitateurs*» et «*remontre aux rebelles leur devoir envers la puissance civile*». «*J'ignore si mon dernier mandement fera quelque impression sur nos gens; tout ce que je sais est que j'ai fait mon devoir quand je l'ai cru opportun*».

Le mandement de l'évêque de Montréal constituait un document à la fois «*doctrinal et paternel*». Rappelant les événements déplorables dont le Bas-Canada était la scène depuis plusieurs mois, Lartigue affirmait que, «*dans des conjonctures aussi graves*», son devoir de pasteur l'obligeait à intervenir au nom des exigences de la morale chrétienne. D'ailleurs, c'était de son «*propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience*» qu'il se permettait de leur donner ces avis désintéressés :

«*Nous ne saurions vous être suspect sous aucun rapport. Comme chez vous, le sang canadien coule dans nos veines; nous avons souvent donné des preuves de l'amour que Nous avons pour notre chère et commune patrie (...) Vous savez enfin que Nous n'avons jamais reçu rien du gouvernement civil, comme nous n'en attendons rien que la justice due à tous les sujets britanniques*».

Un mandement inspiré par le devoir

Par-delà la question morale soulevée dans le mandement du 24 octobre, l'évêque de Montréal entendait mettre ses compatrio-

tes en garde contre l'ambition effrénée de dirigeants politiques qui prétendaient s'arroger le pouvoir au nom de la souveraineté du peuple, mais qui, en réalité, se servaient de lui pour parvenir à leurs fins. Lartigue tenait, au reste, en bien piètre estime les représentants populaires dont plusieurs ne savaient ni lire ni écrire, ignorant souvent l'état des questions débattus au Parlement, et ne se rangeant «*d'un côté que parce qu'ils y voient un certain personnage*».

En publiant son mandement, l'évêque de Montréal n'avait agi que «*par devoir*» sans toutefois en «*attendre un grand succès*». Il avait tenu néanmoins à éclairer la conscience des fidèles «*dans un pas si glissant*», se gardant bien de proférer aucune menace d'excommunication à l'endroit des récalcitrants.

La communication du mandement de l'évêque de Montréal aux fidèles de toutes les églises du diocèse, le 29 octobre, suscita une levée de boucliers chez les patriotes. Mgr Bourget, alors en visite à Chambly, avait été à même de mesurer l'impopularité des directives de son évêque. Au moment de la lecture du mandement, plusieurs personnes étaient sorties de l'église en guise de protestation; puis avec une vingtaine d'autres mécontents, avaient manifesté sur la place en criant «*à bas le mandement*». À Saint-Charles, au moment où le curé commença la lecture du mandement, plus de la moitié des fidèles quittaient l'église pour ne revenir qu'une fois le mandement lu.

Quant aux journaux patriotes, ils réagirent violemment aux propos de l'évêque de Montréal. Dans son édition du 30 octobre 1837, *La Minerve* annonçait qu'on avait lu, la veille, au prône, «*la rédaction des opinions politiques de Mgr Lartigue*» qui avait montré «*dans cette circonstance aussi peu de discrétion et de prévision*» qu'au moment du sacre de son coadjuteur...

Le mandement ne provoqua pas que des réactions défavorables. *L'Ami du Peuple* qui souhaitait depuis longtemps «*quelques démarches de la part des autorités ecclésiastiques*» le reçut avec enthousiasme... En faisant entendre «*non plus sa voix mais celle de Dieu dont il est ici le représentant*», l'évêque n'avait fait que son devoir «*pour arrêter les progrès du mal*».

Quant au *Populaire*, il ne tarissait pas d'éloges pour «l'illustre prélat». Le *Canadien*, pour sa part, après avoir commenté brièvement et dans un sens équivoque le mandement de l'évêque de Montréal dans son édition du 30 octobre 1837, devait souligner l'apport constant de l'église à la cause canadienne... Sans l'action purificatrice de l'Église, le pays, selon le journal québécois, était voué à la ruine...

Dans *La Minerve* du 6 novembre 1837, un correspondant anonyme, signant L.M.N., avait soutenu que l'évêque de Montréal, loin d'avoir agi avec désintéressement «en donnant cette instruction tout à fait digne de la curiosité [allocution du 25 juillet 1837], avait les yeux tournés vers son convive, Mgr Macdonald, évêque du Haut-Canada, auquel le gouvernement allouait une somme annuelle de mille livres pour anathématiser les démocraties»: «Qui sait si le saint homme n'a pas eu la pensée qu'une pareille gratification comme prix d'un semblable service ne serait pas tout particulièrement avantageux au nouvel évêché de Montréal?»

D.-B. Viger, longtemps l'ami et le confident de l'évêque de Montréal, ne pensait pas autrement. Dans une série d'articles parus plus tard dans *L'Aurore des Canadas*, Viger contesta la portée doctrinale du mandement du 24 octobre «en invoquant l'autorité de Lamennais, l'histoire et les fondements de la constitution anglaise». Ainsi, lorsque Lartigue recourait à l'autorité de Grégoire XVI pour condamner l'action des Patriotes, il s'appuyait sur l'autorité d'un homme qui avait rédigé son bref aux évêques de Pologne «sous la dictée de l'Autocrate Russe» et contre la promesse d'une assistance militaire. Lui-même n'avait-il pas rédigé son mandement «sous l'influence d'un général anglais» et contre la dictée de sa conscience. La chose était plus qu'évidente. Point n'était besoin de démontrer «que le soleil éclaire».

Au sein du clergé, la prise de position de l'évêque de Montréal déclencha une véritable crise de conscience. À côté des prêtres «constitutionnels», tel le curé Paquin de Saint-Eustache, qui, à l'exemple de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, avaient accueilli avec satisfaction le



Le curé Jacques Paquin de St-Eustache

mandement du 24 octobre, et ceux qui s'y étaient ouvertement opposés, à vrai dire, en fort petit nombre, la majorité des prêtres du diocèse se trouva profondément tiraillée entre son attachement pour le chef de l'Église et la solidarité qui la liait étroitement au peuple canadien. Le curé de Saint-Charles traduisait bien les sentiments de ses confrères quand il déclarait au gouverneur Gosford: «Il ne faut plus compter sur les messieurs du clergé pour arrêter le mouvement populaire dans les environs. D'ailleurs, vous savez que les pasteurs ne peuvent se séparer de leurs ouailles».

Au nombre de ceux qui combattirent la doctrine du mandement, l'abbé Étienne Chartier fut indiscutablement le plus virulent. Aux yeux du curé de Saint-



Le curé de Saint-Benoît, l'Abbé Étienne Chartier.
(Archives du Séminaire de Nicolet)

Benoît, l'évêque de Montréal avait eu tort de baser son argumentation sur un principe qui était loin d'être accepté dans l'Église :

«Je crois que le clergé perdra la religion catholique en Canada en soutenant comme digne de foi l'inadmissibilité absolue du pouvoir souverain dans tous les cas possibles [...] Il y a une couple de cas au moins où le souverain peut perdre son pouvoir, à savoir quand il opprime la religion de son peuple ou quand il viole les lois fondamentales de son état».

Le clergé était inquiet

Tout en se dissociant des propos du curé de Saint-Benoît, une part importante du clergé entretenait néanmoins des doutes sérieux sur l'à-propos du geste de son évêque et sur la doctrine du mandement concernant l'obéissance inconditionnelle due au souverain et à ses représentants. Pas un seul prêtre, il est vrai, n'avait témoigné à Lartigue «aucun déplaisir de sa publication»; ceux qui en avaient discuté avec lui avaient «paru très satisfaits». Pourtant, *La Minerve* du 13 novembre 1837 affirmait qu'un grand nombre de pasteurs avaient lu le mandement «sans commentaire et en faisant entendre à leurs paroissiens qu'ils ne le lisaient que pour obéir à leur supérieur».

Le curé de Terrebonne, pour sa part, avait même été accusé devant le solliciteur général de l'avoir lu «avec dédain et d'un air méprisant». Quant aux curés de Sainte-Scholastique et de Saint-Jérôme, l'évêque de Montréal devait leur reprocher la neutralité bienveillante qu'ils persistaient à garder devant l'action des révolutionnaires. À la vérité, plusieurs prêtres du diocèse n'approuvaient pas la «marche suivie par le gouvernement». «Le danger est imminent», écrivait pour sa part le curé de Saint-Charles: «il n'y a pas de temps à perdre».

Présent à l'assemblée du 23 octobre et «à portée de voir ce qui se passait et d'entendre ce qui se disait», l'abbé Blanchet avait été fortement impressionné par l'ampleur du rassemblement et par la modération du discours de Papineau: «On ne peut, je crois, rien voir de plus imposant.

(...) Cette assemblée aura et doit avoir son effet d'une manière ou d'autre. On a fait ici un pas immense». Pour le curé de Saint-Charles, cette assemblée réunissait, à n'en pas douter, des personnes «convaincues que le pays était dans les plus grandes souffrances». Leurs dispositions étaient «celles d'hommes persuadés qu'il fallait faire les plus grands efforts pour les faire cesser ou disparaître». Conscient qu'on ne pouvait considérer plus longtemps les Patriotes comme une minorité tapageuse, il avait aussitôt exhorté son évêque à agir avec grande circonscription :

«Il faudrait être bien prudent maintenant en parlant de l'homme du peuple. Je crois que le clergé n'a rien de mieux à faire, à l'heure qu'il est, que de se taire pour ne pas s'exposer à des avanies, j'entends ceux qui se sont toujours montrés mordicus opposés aux patriotes. Quant à ceux qui sont regardés comme Patriotes, ils ont encore du bien à faire, parce qu'ils peuvent éclairer le peuple qui les écouterait avec confiance, lors même qu'ils soutiendraient quelques opinions opposées à celles des Patriotes».

La conduite des curés de la vallée du Richelieu, en novembre 1837, illustre bien le déchirement intérieur causé dans le clergé par la prise de position de l'évêque de Montréal. Vivement inquiets de la réaction de leurs fidèles qui se traduisait par une désaffection du clergé et par une ferme opposition aux directives de leur évêque, ils se réunirent au Séminaire de Saint-Hyacinthe, le 4 novembre 1837, sous la présidence du supérieur de l'institution, M. Prince, dont le patriotisme était notoire. Au terme de cette journée d'étude, ils adoptèrent une résolution priant l'évêque de Montréal d'adresser au gouvernement britannique une requête en faveur des Canadiens.

Cette proposition ne pouvait venir mieux à propos. Visiblement bouleversé par la tournure des événements et cherchant à tirer profit de la conjoncture, Lartigue vit dans ce projet un moyen de regagner à l'Église l'affection des Canadiens. Bourget, fidèle interprète et exécutant de sa politique, s'en expliqua sans détour au coadjuteur de l'archevêque de Québec, Mgr Turgeon. Une requête fut aussitôt rédigée



L'abbé Augustin-Magloire Blanchet,
curé de Saint-Charles
(Archives Nationales du Canada)

où le clergé du Bas-Canada priait instamment les autorités impériales...

«de prendre en leur plus prompt considération les besoins de cette colonie; d'accorder aux sujets de Sa Majesté tout ce que la justice et la générosité d'un gouvernement paternel leur permettent d'espérer de droits; et d'éloigner, autant que possible, les obstacles qui retardent la prospérité du pays».

Sans opposer un refus formel au projet de l'évêque de Montréal, Mgr Signay et son coadjuteur manifestèrent cependant certaines réticences à donner leur appui à cette «mesure si délicate», craignant qu'elle ne fût mal interprétée et ne compromît le clergé «aux yeux de la plus saine partie de la population canadienne, de tous les amis de la constitution et surtout du gouvernement», comme l'écrivait Mgr Turgeon à Mgr Lartigue le 18 novembre 1837.

Des paysans frappés par la misère et les injustices

Les événements, dans l'intervalle, s'étaient précipités. Le mécontentement et la misère qui sévissaient alors partout dans la province n'étaient pas étrangers à cette effervescence des esprits. «La disette, écrivait Quiblier (supérieur du Séminaire de Saint-

Sulpice) au printemps de 1837, a été telle que des paroisses du district de Québec ont mangé leurs chiens, les chats, les chevaux, après avoir dévoré tout le reste... Presque toute la récolte a manqué». Cette situation qui n'avait fait que s'aggraver depuis 1834 constituait un terrain propice au climat révolutionnaire.

Après la victoire surprise des Patriotes à Saint-Denis le 23 novembre, ceux-ci étaient écrasés, deux jours plus tard, à Saint-Charles. Le 14 décembre, c'était au tour des insurgés de Saint-Eustache de rendre les armes. Montréal, pour sa part, avait été épargnée, «troublée que par les alarmes, quelques coups de bâtons, la misère, la stagnation de toutes les affaires».

Le clergé, dans l'ensemble, s'était montré loyal et fidèle aux directives de leur évêque. Certes, des écrits compromettant avaient été trouvés au presbytère du curé Blanchet de Saint-Charles qui allait être arrêté peu après. Celui-ci, cependant, parviendrait à se disculper auprès des autorités britanniques. Seul le curé Chartier de Saint-Benoît avait pris fait et cause pour les patriotes, entraînant par ses prédications «presque toute sa paroisse dans la rébellion», et coopérant activement «à la formation d'un camp dans son village». Réfugié aux États-Unis, il avait été interdit par son évêque. Quant à Quiblier qui avait déjà déclaré: «Il faut que nos Patriotes soient réduits à la raison», la crainte d'«une visite patriotique» qui eut cherché à tirer parti contre Saint-Sulpice d'écrits compromettant l'avait amené à détruire un grand nombre de documents et de lettres, notamment celles des évêques des États-Unis et des sulpiciens Thavenet et Carrière.

Les autorités britanniques ne manqueraient pas, au reste, de souligner l'empressement et le zèle du Séminaire dans leur lutte contre les idées révolutionnaires. Saint-Sulpice comptait sans doute «de bons généraux» dont la prudence et le dévouement avaient permis la conservation du pays. «Sans votre influence, ne craignait pas d'affirmer le chef des Anglais et Constitutionnels de Montréal, cette ville ne serait qu'un monceau de ruines». Colborne, pour sa part, témoignerait une confiance sans bornes à Quiblier (le supérieur des

Messieurs) allant jusqu'à le qualifier de «sauveur du Canada qui avait plus contribué à abattre la Rébellion que tous ses régiments». Dans le même temps, certains écrits de l'évêque de Montréal tombés entre les mains du gouvernement rendaient suspects, selon le supérieur du Séminaire généralement bien informé, «la loyauté de cette Grandeur».

Au début de 1838, le calme était presque revenu dans la province. L'activité des Patriotes réfugiés aux États-unis, tels que Robert Nelson qui s'était constitué président de la République du Bas-Canada et qui avait fait à cette occasion une «proclamation aussi ridicule que son entreprise» n'inquiétait guère les autorités. La misère extrême, les prisons encore encombrées de prisonniers et les sanctions de l'Église à l'endroit des insurgés, notamment la privation de la sépulture ecclésiastique, avaient contribué à refroidir les esprits. Ceux qui avaient pris part à l'insurrection et qui l'avaient encouragée s'étaient vus refuser, en effet, les sacrements jusqu'à ce qu'ils se soient rétractés publiquement. Quant à ceux qui étaient morts sans s'être

repentis et rétractés, ils avaient été privés de tout office religieux et de la sépulture ecclésiastique. «Ceux-là, avait dit l'évêque de Montréal, sont bien morts, selon mon avis, "in flagranti delicto", quoi qu'on ignore ce qui a pu les excuser peut-être aux yeux de Dieu».

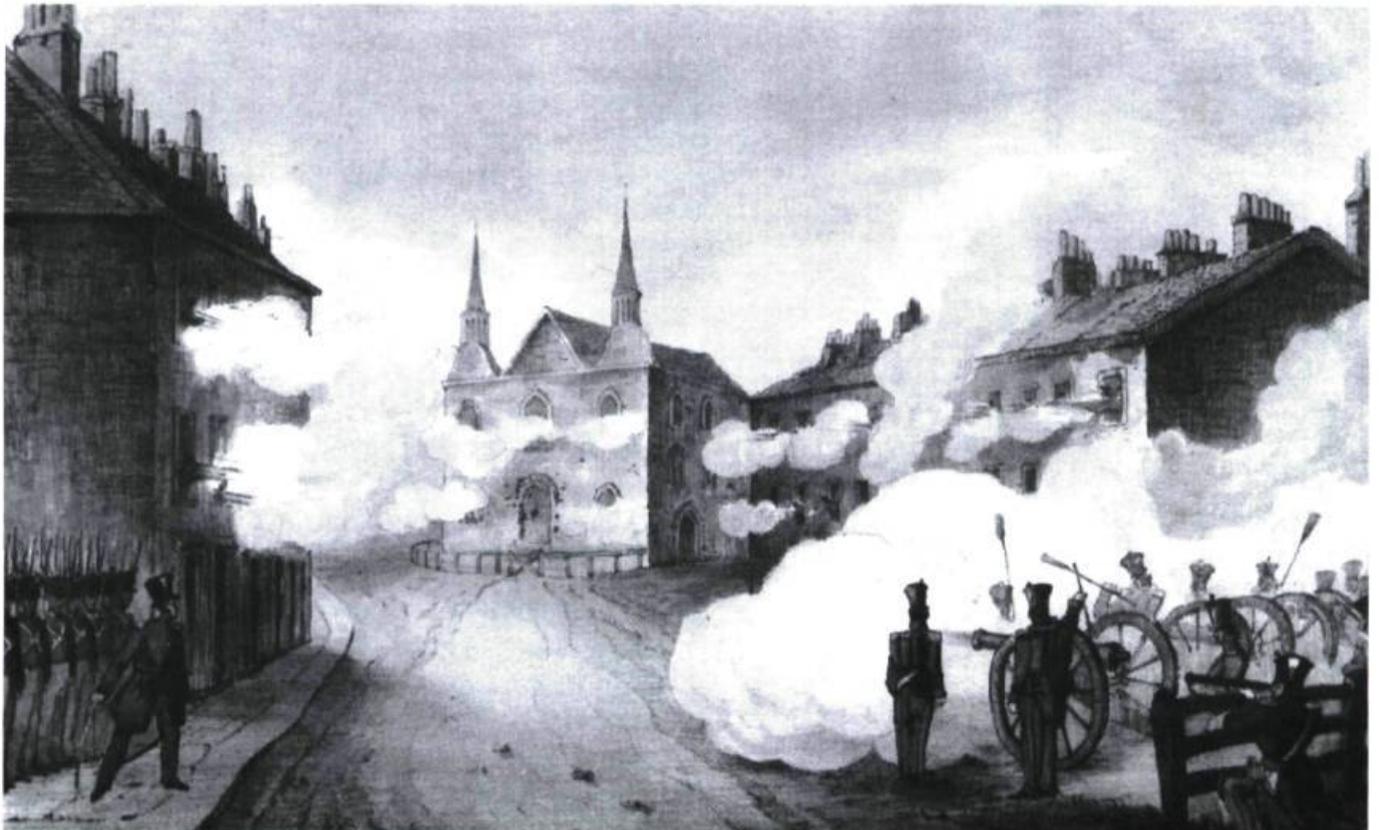
La défaite des Patriotes à Saint-Charles et à Saint-Eustache avait grandement modifié l'équilibre des forces entre les dirigeants religieux et les chefs patriotes. Dans l'ensemble des paroisses qui avaient participé à la révolte, s'était opéré «un grand refroidissement pour des chefs qui les avaient mis à la boucherie» avant de s'enfuir, «au moment du massacre». «La réaction, avait prédit Bourget, ne sera pas à l'avantage de ceux qui ont trompé ce pauvre peuple par tant d'impudents mensonges». Plus que jamais, les esprits «étaient préparés à recevoir la doctrine du mandement du 24 octobre» et à s'en remettre aux bons offices de leurs chefs religieux. Le 8 janvier 1838, l'évêque de Montréal adressait aux fidèles de son diocèse un second mandement pour les inciter à «faire à Dieu réparation publique de tous les sacrilèges,

meurtres, pillages, trahisons et autres crimes commis dans ce district pendant la crise insurrectionnelle :

«Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays où régnaient l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse».

La révolution que les chefs patriotes avaient si ardemment désirée s'était soldée par un lamentable échec. Qualifiée d'«entreprise insensée» par le rédacteur du *Canadien*, l'action des chefs révolutionnaires s'était heurtée à l'opposition des dirigeants ecclésiastiques pour qui l'obéissance et la soumission à l'autorité constituaient un dogme sacré. Comment, d'ailleurs, ceux-ci auraient-ils pu adhérer à un mouvement «dans lequel la religion n'avait rien à gagner et tout à perdre».

«Que serions-nous devenus, écrivait Mgr Turgeon à l'évêque de la Rivière-Rouge, si le patriotisme eut eu le dessus?»



(Charles Beauclerk, Archives Nationales du Canada)

Quel eut été le sort de la religion sous le règne du peuple-roi? Votre Grandeur peut en juger par ce qu'elle connaît de la religion de nos meneurs (...) Quant à moi, je n'hésite pas à prononcer que nous sommes infiniment plus libres sous le rapport religieux avec notre gouvernement protestant qu'avec des gens qui ne croient rien et qui d'avance avaient déclaré une guerre ouverte à toute croyance».

Le 10 décembre 1837, Lartigue avait écrit à Mgr Signay: *«Il n'y a plus que le Nord qui tienne pour le désordre, c'est-à-dire les vagabonds de Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et une bonne partie de Saint-Eustache».*

Un évêque peu sympathique aux chefs patriotes

Quelle sympathie, d'ailleurs, pouvait-il avoir pour des hommes «prétendus libéraux», qui s'étaient toujours efforcés, particulièrement depuis 1830, de détruire dans le peuple «l'amour de la religion et la confiance en leurs prêtres». Insensible à la haine que les patriotes lui vouaient depuis sa première intervention en juillet 1837, Lartigue avait tout tenté pour sauver le peuple canadien «du malheur des horreurs d'une guerre civile en tâchant de gagner sa confiance, pour lui insinuer doucement et prudemment son devoir».

Si son mandement du 8 janvier avait été «reçu par les fidèles avec toutes les marques du plus profond respect», selon *Le Populaire*, il n'avait pas pour autant rallié tous les esprits. Plusieurs reprocheraient à l'évêque son incompréhension et sa dureté dans un moment aussi tragique. Point n'était nécessaire de frapper de sanctions canoniques aussi sévères les récalcitrants.

Lartigue avait terminé son mandement par des directives extrêmement précises à ses prêtres: ils ne devaient point admettre aux sacrements de l'Église, «même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable», ceux qui s'étaient «montrés scandaleusement rebelles» ni accorder la sépulture ecclésiastique à «ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation».

L'évêque de Québec, dans son mandement du 11 décembre 1837, n'avait pas jugé opportun, quant à lui, de s'y référer.

Lartigue avait néanmoins la satisfaction d'être intervenu au moment où son devoir le lui imposait.

En l'absence des chefs politiques pour la plupart en prison ou en exil, les chefs religieux étaient redevenus après l'insurrection de 1837 les porte-parole de leurs compatriotes auprès des autorités britanniques.

Néanmoins, abusé par ses anciens leaders politiques, le peuple allait peu à peu reporter sa confiance sur ses chefs religieux dont il ne pouvait qu'apprécier les initiatives et les interventions en sa faveur. Le clergé n'avait pas tardé, en effet, à apporter son soutien aux infortunées victimes qui remplissaient les prisons, en particulier après la tentative avortée du 3 novembre 1838 qui avait conduit à l'arrestation de plus de 700 Canadiens. Non contents de demander réparation pour les pillages et les incendies dont les troupes s'étaient rendues coupables à l'endroit d'une population généralement paisible, l'évêque de Montréal et son coadjuteur multiplièrent leurs démarches en faveur des détenus, les visitant à maintes reprises et raffermissant le courage des pauvres malheureux condamnés à l'échafaud.

En même temps qu'ils s'employaient à soulager la misère des prisonniers, les chefs religieux prenaient en main les intérêts de leurs compatriotes, intercédant auprès des autorités pour qu'ils ne soient point privés des avantages et des libertés durement acquises pendant soixante-quinze ans. À maintes reprises, Lartigue était intervenu auprès de Gosford pour engager le gouvernement de Londres à ne point modifier la constitution du Bas-Canada ni imposer l'union des deux Canadas comme le souhaitait ardemment le même parti sectaire qu'en 1822.

Lorsque seront connues les principales recommandations du rapport Durham qui visaient à «angliciser» et à «décatholiciser» les Canadiens par une Union législative et un système d'écoles neutres, l'évêque de Montréal s'élèvera avec véhémence contre «ce projet sinistre» favorisant la signature par son clergé d'une requête destinée à Rome, à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, au grand mécontente-

ment du gouverneur Thompson. Seul, par prudence, le Séminaire de Montréal avait refusé de se joindre au clergé montréalais (selon une lettre de Quiblier conservée aux Archives des Messieurs de Saint-Sulpice à Paris). Pour l'évêque et son coadjuteur, «la révolte d'une dizaine de mille» ne devait point priver «600,000 bons sujets de leurs droits dont ils s'étaient d'ailleurs rendus dignes par leur attachement à l'Empire britannique pendant les guerres de 1775 et de 1812».

Dans toutes ces démarches, Lartigue tenait à ce que l'Église gardât la plus grande indépendance possible. Si le clergé voulait conserver son autorité sur le peuple et n'être point accusé de servilité à l'endroit des autorités britanniques, il devait prendre garde de ne point paraître à la solde du gouvernement. Le refus de l'évêque de Montréal de devenir «officier du gouvernement aux fins de distribuer ses proclamations» dans son diocèse comme l'y engageait l'évêque de Québec au moment de la mission de lord Durham ne laisse subsister aucune équivoque à ce sujet.

Le même motif expliquait les réticences de Lartigue à proclamer en février 1838 une journée d'action de grâces «pour la paix intérieure rendue à cette province». C'est d'ailleurs au moyen d'une lettre circulaire aux curés de son diocèse et non par un mandement comme l'avait fait Signay qu'il s'était rendu à la demande de l'évêque de Québec.

Au début de 1840, l'Église avait retrouvé sur le peuple l'ascendant qu'elle avait si longtemps exercé après la Conquête. Au moment du décès de Lartigue survenu le 19 avril 1840, le jour de la fête de Pâques, à la suite d'une longue maladie, la presse était unanime à souligner la grandeur de son épiscopat. À ses obsèques célébrées à l'église Notre-Dame le 22 avril, plus de 10 000 fidèles témoignèrent «de leur respect par leur recueillement». Autant étaient présents le lendemain, à la cathédrale Saint-Jacques, alors que Mgr Bourget rendait un dernier hommage à son prédécesseur. ■